



Direction Générale Cultures et Arts dans Ville

Décision n°2026-251

Objet : Tarifs de vente d'articles boutique au Chronographe

Réf : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision permettant de fixer ou modifier les tarifs des produits vendus en boutiques annexes des établissements culturels.

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'exposition temporaire « Maternités. Archéologie de la figure maternelle. » Le Chronographe souhaite vendre différents articles en lien avec cette exposition et le catalogue de l'exposition.

L'ensemble des produits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Titre des ouvrages / Dénomination des objets	Prix de vente unitaire TTC
Catalogue de l'exposition « Maternités. Archéologie de la figure maternelle. »	15 €

Décide

Article 1. De fixer les tarifs de vente des produits boutique indiqué dans le tableau ci-dessus.

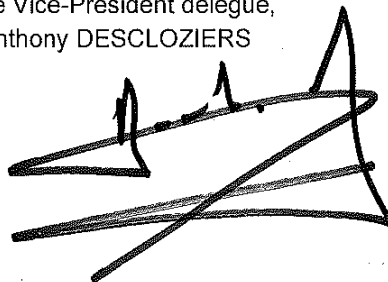
Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **05 MARS 2026**

Pour la Présidente
Le Vice-Président délégué,
Anthony DESCLOZIERS

mis en ligne le :

13 MARS 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Descloziers', written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20260305-2026_251DEC-AU 2
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026